

Le Président de l'université Toulouse III – Paul Sabatier  
à

Mesdames et Messieurs

les doyens et directeurs de composantes

les directeurs et directrices administratifs de composantes

les directeurs et directrices de services communs

les responsables administratifs des services communs

les directeurs et directrices des services généraux

les directeurs et directrices de laboratoires

les secrétaires généraux et responsables administratifs de  
laboratoires

Toulouse, le 02/02/2022

**Objet :** Contrat Post doctoral

**Références réglementaires :**

- Loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur
- Décret n° 2021-1450 du 4 novembre 2021 relatif au contrat post doctoral de droit public prévu par l'article L 412-4 du code de la recherche

Le contrat post doctoral est un contrat à durée déterminée créé par la loi de programmation de la recherche. Il a pour objet l'exercice par un chercheur d'une activité de recherche dans le cadre d'un projet retenu au titre d'un appel à projets international ou national ou défini par l'établissement.

Dans le cadre de la politique RH, ce type de recrutement pour le recrutement d'un chercheur dans le cadre d'un projet doit être privilégié.

Cette note a pour objet de préciser les principes de cadrage réglementaire de ce contrat, ainsi que ses particularités.

**1- Les principes :**

✓ Le cadre :

Le contrat post doctoral est conclu dans le cadre d'un projet défini qui doit amener le chercheur à valoriser son parcours scientifique et son expérience professionnelle. Ce contrat doit être conclu au plus tard trois ans après l'obtention du doctorat.

✓ La durée :

Le contrat post doctoral est conclu pour une durée minimale d'un an et d'une durée maximale de trois ans.

Le contrat est renouvelable une fois dans la limite d'une durée totale de quatre ans.

Par ailleurs, il peut être prolongé dans la limite de la durée des congés pour maternité ou adoption et congés de paternité et d'accueil de l'enfant, pour maladie et pour accident de travail.

✓ **Entretien à la prise de fonctions :**

A sa prise de fonction, le post doctorant bénéficie d'un entretien au cours duquel sont déterminés les moyens matériels mis à disposition, ses besoins en formation et, le cas échéant, les aménagements nécessaires de son poste de travail.

✓ **La rémunération :**

La grille de recrutement des contractuels à l'université Toulouse III-Paul Sabatier reste le support de positionnement de l'agent au moment du recrutement. En effet, elle reste plus attractive à ce jour que la rémunération mensuelle minimale régie par l'arrêté du 4 novembre 2021 relatif à la rémunération des agents bénéficiaires du contrat post doctoral de droit public (*fixée à 2146€ brut mensuel à compter du 4 novembre 2021 et à 2271€ brut mensuel à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022*).

## **2 Les Particularités :**

✓ **La publication du recrutement :**

Cette formalité doit être respectée au moins un mois avant la date limite de dépôt des candidatures, et par le réseau de publication qui vous est le plus opportun pour le domaine de la Recherche, par exemple Euraxess. Dans ce cadre, il est primordial d'accorder toute votre attention à l'établissement de la fiche de poste qui permet d'asseoir de façon précise et claire l'attendu que ce soit pour l'agent ou pour l'employeur.

Au moment de la transmission du dossier de recrutement, je vous remercie de communiquer tout élément permettant de justifier la publication du poste. Un seul compte pour le laboratoire doit être créé sur le site Euraxess et veiller à ce que ce compte soit rattaché à l'Université Toulouse III-Paul Sabatier (<https://euraxess.ec.europa.eu/jobs/search>).

✓ **Un descriptif du projet :**

Conformément à la réglementation, les informations demandées dans le document dédié doivent être reportées au contrat d'engagement à durée déterminée : il s'agit entre autres du nom du projet, les activités de recherche prévues et leur calendrier prévisionnel, les résultats attendus, les éventuelles périodes de mobilité professionnelle, le ou les lieux de travail de l'agent. Vous trouverez à cet effet **en PJ la trame du Descriptif du Projet dédié au contrat Post Doctoral.**

✓ **La possibilité d'une mobilité professionnelle en France ou à l'étranger :**

Si cela est prévu dans le cadre du projet et pendant une durée cumulée de dix huit mois, le post doctorant peut être accueilli en délégation, avec son accord, en France ou à l'étranger, pour effectuer des activités de recherche dans le cadre du projet pour lequel il a été recruté. Dans ce cadre, le post doctorant continue à percevoir sa rémunération de la part de l'université Toulouse III-Paul Sabatier ; une convention de reversement des rémunérations et des charges sociales qui y sont afférentes, est conclue entre l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil.

✓ **Un accompagnement spécifique en matière de formation et d'aide à l'insertion professionnelle :**

Durant la dernière année du contrat, au minimum six mois avant la fin du contrat, le post doctorant bénéficie, à sa demande auprès de la responsable Formation des Personnels et Service Compétences, d'un entretien individuel de suivi de carrière d'une heure, en vue de valoriser son parcours scientifique, son expérience professionnelle et de l'aider dans son insertion professionnelle.

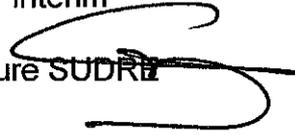
Par ailleurs, le post doctorant a accès à toute l'offre de formation collective (incluant les préparations aux concours), au programme de formation des Maîtres de Conférences stagiaires et a accès en priorité à la formation « Construire son projet professionnel » pour laquelle plusieurs sessions/an sont proposées. Vingt jours de décharge de service sont dédiés à ces actions de formation

✓Une liasse de recrutement actualisée dans le cadre du Contrat Post Doctoral.

Le pôle gestion des contractuels se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Président de l'Université  
par délégation,  
La Directrice du Domaine Ressources Humaines  
et Développement Social  
par intérim

Laure SUDRA



PJ : Annexe schématisée du contrat de projet  
Liasse de recrutement  
Fiche Descriptif du projet Post Doctoral